



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

titre de reconnaissance de la Nation

Question écrite n° 7544

Texte de la question

M. Maxime Gremetz demande au M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants de bien vouloir prendre les dispositions formulées par les anciens combattants et de lui indiquer les disponibilités qu'il entend prendre.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants est sensibilisé à la question de la retraite anticipée en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord. Cette revendication est en effet caractéristique de cette génération, entrée dans l'âge adulte au moment des conflits de Tunisie, Maroc et Algérie, ayant servi la France durant de longues périodes le plus souvent et qui, au terme de la vie active, se voit fragilisée par les évolutions du marché du travail. C'est pourquoi cette question est d'une nature et d'une ampleur qui dépassent la seule compétence du secrétariat d'Etat. Elle doit être appréhendée dans les dimensions économiques et sociales et, en effet aussi, en considération de ses effets sur le chômage. Dans l'immédiat, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a fait adopter, lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1998, une mesure qui permet le versement d'une allocation équivalente à une retraite à ceux des anciens combattants qui, en situation de chômage, ont cotisé 160 trimestres ; cette allocation a été portée à 5 600 francs nets par mois. Cette mesure, conformément aux engagements du Gouvernement, améliorera significativement la situation des plus défavorisés.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7544

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4421

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1622